Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 15/11/2024 - A2024/042528 - 2013 B 01979 - 792 296 725 - VOLTA

VOLTA

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 11 impasse Lavoisier, 69680 CHASSIEU
792 296 725 RCS LYON
(ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1er OCTOBRE 2024

LA SOUSSIGNÉE :

BRUNET HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital social de 200 000 euros, dont le siège social est situé 2B, Allée des Cytises – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 305 730 608 RCS POITIERS,

Représentée par son Directeur Général Délégué, Monsieur Julien EINAUDI, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Détenant 3 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée VOLTA désignée ci-dessus, en suite de leur acquisition définitive intervenue en date de ce jour,

Agissant en sa qualité d'Associée Unique de la Société,

Après avoir pris connaissance :

- Des statuts actuels de la Société ;
- Du projet de texte des présentes décisions ;

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Constatation de la démission de la Société D2-finance de ses fonctions de Président de la Société,
- Nomination de Monsieur Jean-Marie PENEAUD en qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination de Monsieur Olivier AVENOL en qualité de Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Constatation de la démission de la Société D2-finance de ses fonctions de Président de la Société

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la Société D2-finance de ses fonctions de Président de la Société, prend acte de la démission de la Société D2-finance desdites fonctions de Président de la Société à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

Nomination de Monsieur Jean-Marie PENEAUD en qualité de nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire

L'Associée Unique, en conséquence de la précédente décision, nomme Monsieur Jean-Marie PENEAUD, né le 17 août 1970 à Saint-Maixent-l'Ecole (79), de nationalité française, demeurant 1 impasse des Charmes – 79100 LOUZY, en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

L'Associée Unique prend acte que Monsieur Jean-Marie PENEAUD accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

L'Associée Unique décide que Monsieur Jean-Marie PENEAUD ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président.

TROISIEME DÉCISION

Nomination de Monsieur Olivier AVENOL en qualité de Directeur Général

L'Associée Unique nomme Monsieur Olivier AVENOL, né le 11 avril 1968 à Rognac (13), de nationalité française, demeurant 550, rue Pierre Berthier - Parc de Pichaury - 13100 AIX-EN-PROVENCE en qualité de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

L'Associée Unique prend acte que Monsieur Olivier AVENOL accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

L'Associée Unique décide que Monsieur Olivier AVENOL ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

QUATRIEME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée Unique
La société BRUNET HOLDING
Représentée par Monsieur Julien EINAUDI

Avec l'intervention aux présentes de :

Monsieur Jean-Marie PENEAUD (*)
(*) Signature précédée de la mention :
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Bon pour acceptation des fonctions de Président

Monsieur Olivier AVENOL (*)
(*) Signature précédée de la mention :
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »